



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1468

Approbation de la convention tripartite Ville de Lyon/Trésorerie municipale/Société Eau du Grand Lyon relative à la mise en oeuvre du prélèvement pour le paiement des dépenses liées à la fourniture d'eau potable

Direction de la Gestion Technique des Bâtiments

**Rapporteur** : Mme GAY Nicole

**SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 OCTOBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 OCTOBRE 2015

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BERRA (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), Mme HOBERT (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FAURIE-GAUTHIER (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2015/1468 - APPROBATION DE LA CONVENTION TRIPARTITE VILLE DE LYON/TRESORERIE MUNICIPALE/SOCIETE EAU DU GRAND LYON RELATIVE A LA MISE EN OEUVRE DU PRELEVEMENT POUR LE PAIEMENT DES DEPENSES LIEES A LA FOURNITURE D'EAU POTABLE (DIRECTION DE LA GESTION TECHNIQUE DES BÂTIMENTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 septembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le nouveau contrat de Délégation de Service Public de production et distribution d'eau potable attribuée par le Grand Lyon-Métropole à Véolia est entrée en vigueur le 3 février 2015.

La société dédiée « Eau du Grand Lyon » se substitue entièrement à Véolia en qualité de titulaire du contrat de délégation de service Public.

Cette société assure donc la complète fourniture d'eau potable pour les besoins des bâtiments, espaces verts ou extérieurs de la Ville de Lyon, représentant une dépense annuelle de l'ordre de 2.22 millions d'euros TTC pour un volume de l'ordre de 815 000 m<sup>3</sup>.

La Ville de Lyon et « Eau du Grand Lyon » souhaitent poursuivre les modalités, préexistantes à ce nouveau contrat, de règlement des factures d'eau potable par prélèvement sans mandatement préalable.

A cette fin, il convient d'établir une convention tripartite signée entre le fournisseur (créancier de la collectivité), l'ordonnateur (M. le Maire de Lyon) et le comptable (M. le Trésorier de Lyon Municipale et Métropole de Lyon).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le contrat de délégation de service public de distribution d'eau potable de la Métropole de Lyon ;

Vu ladite convention ;

Oùï l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

**DELIBERE**

1- La convention tripartite susvisée, établie entre la Ville de Lyon, la société « Eau du Grand Lyon », la Trésorerie de Lyon Municipale et la Métropole de Lyon, relative à la mise en œuvre du prélèvement sans mandatement préalable pour le paiement des dépenses d'achat d'eau potable et taxes associées, est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY